



PROGRAMME ADAPTÉ À LA FONCTION PUBLIQUE

Actualités et perfectionnement retraite de la fonction publique

Intégrer les nouvelles dispositions liées à la réforme et perfectionner ses pratiques

DURÉE : 2 jours (code web ARCL)

PRIX : 1600 € HT (1920 € TTC)

Formation animée
par notre partenaire
GERESO (Expert en
gestion RH - Droit
social - Paie)

PARTICIPANTS

RESPONSABLES ET COLLABORATEURS DES SERVICES RH/PERSONNEL/PAIE, AGENTS CHARGÉS DE LA GESTION DES CARRIÈRES ET DES RETRAITES

Prérequis : Il est nécessaire d'avoir suivi une formation sur ce thème ou de disposer de connaissances techniques des régimes de retraites des agents de la fonction publique

OBJECTIFS

- ▶ Analyser les incidences de la réforme sur les carrières des agents.
- ▶ Traiter les situations particulières et les dossiers plus complexes.
- ▶ Apporter une réponse fiable et actualisée à toutes les questions des agents sur la retraite.



CALENDRIER

En présentiel ou à Distance

Découvrir les dates dans
votre ville (ou à Distance)
www.performances.fr
code web : ARCL

CLIQUEZ ICI

Programme

Une réforme paramétrique

- ▶ Le report de l'âge légal de 2 ans d'ici 2030
- ▶ L'évolution de la durée d'assurance requise
- ▶ Une nouvelle possibilité de maintien en activité au-delà de la limite d'âge
- ▶ La création de la «surcote parentale»
- ▶ L'extension de la retraite progressive aux agents publics
- ▶ L'adaptation du dispositif carrières longues, handicap
- ▶ Les nouvelles règles de cumul emploi retraite

Constitution du droit à pension

- ▶ Âge d'ouverture des droits des fonctionnaires sédentaires et actifs : calendrier de report de l'âge légal de 2 ans d'ici 2030
- ▶ Durée de services minimum pour bénéficier d'une pension
- ▶ Rappel des services et périodes retenus pour la constitution du droit
- ▶ Prise en compte de périodes sans service effectif : naissance d'enfants après le 1er janvier 2004, temps partiel et disponibilité
- ▶ Les années de service validées
- ▶ Services en catégorie active : l'importance de la durée de services actifs
- ▶ Services effectués après la limite d'âge : le morcellement de la prolongation d'activité à nouveau possible (CE, 22 décembre 2023, n° 472933)

Rappel des éléments du calcul des droits

- ▶ Pensions civiles et CNRACL
- prise en compte du dernier échelon, notion des six mois d'ancienneté
- durée d'assurance liquidable, taux de pension maximum, bonifications
- durée d'assurance carrière : détermination du nombre de trimestres selon la génération, échange d'informations entre les régimes

- détermination du nombre de trimestres pour le taux plein : calendrier de relèvement de la durée de cotisation à 43 ans jusqu'en 2027
- décote, surcote, «surcote parentale», calcul du minimum garanti
- ▶ **Exemples de calcul** selon une typologie de carrières - surcote et décote
- RAFF : âge de liquidation, modalités de versement de la pension, calcul des droits

Liquidation anticipée de la pension

- ▶ Départ parent de trois enfants et justifiant de 15 années de service
- ▶ Départ carrière longue
- ▶ Départ anticipé au titre du handicap : les modifications issues de la réforme
- ▶ Inaptitude aux fonctions/à toute fonction : retraite pour invalidité, vers une suppression de la retraite invalidité d'origine non professionnelle d'ici 2027 ? (accord interministériel du 20 octobre 2023)
- ▶ **Cas pratiques** : appréciation du droit au départ anticipé au titre de la carrière longue

Fin de carrière

- ▶ Date de liquidation de la pension, cas particulier de la limite d'âge et de l'invalidité
- ▶ Droit à l'information
- ▶ Demande de retraite unique inter régimes

Cumul emploi-retraite

- ▶ Obligation de cessation d'activité : rupture du lien professionnel avec l'employeur
- ▶ Cas de reprise d'activité dans le secteur public
- ▶ Cas d'exercice d'une activité professionnelle dans tout autre secteur
- ▶ Conséquences d'une situation de cumul emploi-retraite sur les droits à pension : nouvelles dispositions
- ▶ **Cas pratiques** : quelles possibilités pour un agent qui souhaite liquider une carrière active tout en continuant à travailler en percevant sa pension de retraite ?
- ▶ **Quiz**

Tour de table pour recueillir les attentes des participants

Moyens pédagogiques : Support de cours - Exercices pratiques - Mises en situation

Évaluation des acquis formation : réalisée en fin de formation par un questionnaire écrit.

Sanction du parcours : Attestation de fin de formation

Conseils et **inscription simplifiée** 01 64 23 68 51 ou sur www.performances.fr